Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260605-20260502-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE L'ILE-AUX-MOINES
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Délibération n°2026-05-02

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin 2026 à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Ile-aux-Moines se sont réunis à la mairie sur la convocation du 29 mai 2026 qui leur a été adressée par Monsieur Christophe TATTEVIN, Maire.

Membres en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13 Pouvoirs :2 Suffrages exprimés : 15

Présents :

Christophe TATTEVIN, Simon TOURNADRE, Armelle DESMAREST, Hubert O'NEILL, Christophe LE MENÉ, Christine LE MASNE, Marc LÉCULLÉE, Marine MONTORIOL, Nolwenn LE GUILLY, Jean-Marie ROBERT, Catherine LE ROUX, Olivier CARIO, Isabelle GAUCHER MOREL.

Absents ayant donné pouvoir :

Anne-Luce LE MAUFF a donné pouvoir à Armelle DESMAREST

Dominique BEAUFRAND a donné pouvoir à Simon TOURNADRE

Secrétaire de séance : Armelle DESMAREST

Les salles du Prado : abandon du projet

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet, son plan de financement. Il indique les résultats de l'appel d'offres concernant les marchés de travaux et indique qu'il est nécessaire de se positionner sur la signature de ses marchés et donc sur la poursuite ou non du projet. Il précise les conséquences de la décision.
Il précise que l'équipe municipale s'est donnée notamment comme priorité l'entretien et la remise en état du bâti communal existant.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2024-01-02 du 1er février 2024 valant approbation du projet, de son plan de financement et sollicitations des subventions ;

VU la délibération n°2024-02-25 du 21 mars 2024 relative à l'approbation de l'avant-projet définitif, du montant arrêté des travaux et de la rémunération définitive du Maître d'œuvre ;

VU les résultats de l'appel d'offres ;

Considérant le contexte actuel, le dimensionnement du projet et l'enveloppe financière qu'il nécessite,

Après en avoir délibéré,
Par un vote à main levée, par 14 voix Pour et 1 voix Contre,
Le conseil municipal décide :

D'ABANDONER le projet des salles du Prado

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260605-20260502-DE

DE NE PAS SIGNER les marchés de travaux ;

DE RÉSILIER tous les contrats en cours ;

DE RETIRER le permis de construire relatif au projet ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération ;

Ile-aux-Moines, le 09/06/2026
Le Maire ;
Christophe TATTEVIN.

La secrétaire de séance
Armelle DESMAREST

MAIRIE DE L'ILE-AUX-MOINES (56 Morbihan)

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'État et publication le 11/06/2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.